



FÉDÉRATION NATIONALE DES
ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

2022 - 2027

LES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES
INFIRMIÈRES :
L'AVENIR DU SYSTÈME DE
SANTÉ

En 10 thématiques



79 RUE PÉRIER - 92120 MONTROUGE
WWW.FNESI.ORG / INFO@FNESI.ORG

Présentation de la FNESI

La FNESI est une association de loi 1901 qui agit indépendamment de tout parti politique, de toute confession religieuse et de tout syndicat. Elle a été créée en octobre 2000 pour répondre au manque de représentation des étudiant·e·s infirmier·ère·s dans le cadre de leur formation.

Les membres fondateurs de la FNESI ont coordonné les différents mouvements régionaux existants et ont permis le rassemblement de plus de 14 000 étudiant·e·s dans les rues de Paris, le 23 octobre 2000. Cette manifestation a permis l'ouverture de négociations avec le Ministère de l'Emploi et des Solidarités. Ceci aboutissant, par la suite, à la signature d'un protocole d'accords visant à mieux reconnaître le statut de l'étudiant·e en soins infirmiers mais permettant également d'améliorer sa formation, ses conditions de vie et d'études.

Depuis, la FNESI est reconnue comme seule structure représentative des 97.000 étudiant·e·s en soins infirmiers de France. À ce titre, elle défend les intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels, des étudiant·e·s en soins infirmiers et exprime leurs positions sur tous sujets les concernant.

Les Étudiant·e·s en Soins Infirmiers (ESI) sont, aujourd'hui, réparti·e·s dans près de 328 Instituts de Formation et Soins Infirmiers (IFSI) sur le territoire français. Notre structure les représente auprès des ministères des tutelles de la formation mais également auprès de tous les partenaires et institutionnels impliqués dans celle-ci, notamment les collectivités territoriales.

La FNESI porte une réflexion continue sur la nature et l'organisation de la formation en soins infirmiers, sur la profession d'infirmier·ère et plus largement sur les problématiques de santé. C'est par celle-ci qu'elle a toujours su être force de propositions et porter une vision d'avenir sur la société.

Depuis octobre 2021, elle devient ainsi la Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive de reconnaissance de la filière comme une filière universitaire et reconnue pour son expertise, son savoir faire et savoir être. En effet, la connotation technique des "soins infirmiers" renvoie aujourd'hui à une image trop restrictive du métier d'infirmier·ère. Ce nouveau nom témoigne de la volonté de la FNESI de reconnaître l'ensemble des étudiant·e·s représentés par la structure, de promouvoir les études et la profession infirmière ainsi que de valoriser sa valeur réflexive et ses compétences grandissantes.

Avant-Propos

Les 5 dernières années ont été marquées par des événements sociétaux importants pour le système de santé : crise sanitaire sans précédent, mouvements de protestation mais aussi l'état alarmant de l'hôpital public. Le Ségur de la Santé a été l'occasion de remettre sur la table des sujets urgents tels que la revalorisation salariale des professionnel-le-s, leur statut ou encore la place des étudiant-e-s en santé.

La Fédération Nationale des Étudiant-e-s en Sciences Infirmières (FNESI) a toujours su s'adapter et être force de propositions pour les étudiant-e-s qu'elle représente. Elle a été présente durant ces temps forts, a su se réinventer, s'adapter et accompagner les étudiant-e-s en sciences infirmières (ESI) dans leur cursus. Elle milite et continuera de militer pour une amélioration des conditions d'études des ESI ainsi que pour leurs intérêts matériels et moraux.

À l'aube de l'élection présidentielle, la FNESI vous propose ainsi 10 grandes thématiques incontournables pour les études en sciences infirmières. 10 thématiques sur lesquelles il est indispensable d'agir pour répondre durablement à la crise identitaire de la profession qui nous frappe de plein fouet.

Nous faisons face aujourd'hui à un constat : les professionnel-le-s quittent les hôpitaux et les étudiant-e-s leur formation et le système de santé. Il est urgent de leur donner des solutions, des objectifs et rendre le système de soin plus attractif. La FNESI se positionne dans ce sens au travers de ses propositions pour les 5 prochaines années.

Tout reste à construire.

Saisissons-nous de cette opportunité pour bâtir les fondations d'un système de santé meilleur, pour nous, pour vous et pour tou-te-s.

Le Bureau National 2021-2022 de la Fédération Nationale
des Étudiant-e-s en Sciences Infirmières (FNESI)

10 THÉMATIQUES POUR LES ÉTUDIANT·E·S EN SCIENCES INFIRMIÈRES

L'intégration universitaire pleine
et entière de la formation

Aides sociales

Une revalorisation des
indemnités de stage

Evaluation systématique des
lieux de stage

Refonte du référentiel de
formation en soins infirmier

Création d'un statut de
tuteur·rice en stage

L'ouverture vers la poursuite
d'étude

Développement de la recherche
en sciences infirmières

Revalorisation de la filière des
sciences infirmières

Les inégalités des promotions
professionnelles

L'intégration universitaire pleine et entière de la formation

La formation en soins infirmiers a, **depuis 2009**, entamé son **processus d'intégration universitaire**. À l'heure où l'Université est l'institution principale de l'enseignement supérieur, **la formation en soins infirmiers reste toujours trop éloignée** de cet acteur essentiel.

Les **Départements Universitaires en Sciences Infirmières (DUSI)** représentent, à ce jour, l'organe juridique présentant la réponse la plus **adaptée aux problématiques** de la formation en soins infirmiers. En devenant garante de la formation, **l'Université** permet la mise en place d'un **système décisionnel adapté** à la dynamique territoriale. Cela permettra enfin de **réduire les acteur·rice·s régissant la formation**. C'est par un **transfert** de la formation vers l'Université, que la gestion financière deviendra plus **transparente et plus adaptée aux besoins des étudiant·e·s**. L'intégration par DUSI est une occasion pour les ESI de **bénéficier des richesses** pédagogiques, matérielles et humaines que proposent **l'Université**. Cette dernière, par le biais des DUSI, deviendrait **garante de la qualité** des maquettes de formation et de la pédagogie mise en place, in fine, **au bénéfice des futur·e·s soignant·e·s** et donc la **prise en soins globale du·de la patient·e**.

De plus, l'intégration pleine et entière permettra enfin **l'accessibilité totale** aux **services universitaires** (service de santé, restaurant à tarification sociale, accès à une activité sportive...) pour les étudiant·e·s en soins infirmiers.

En 2018, Madame la Ministre Frédérique Vidal, déclare la suppression du concours d'entrée à la formation en soins infirmiers. Cette annonce, pourtant prometteuse et attendue de longue date par la FNESI, n'est pas allée aussi loin que ce que nous le préconisons, en demandant la **suppression totale d'une sélection**. En 2021, la plateforme recense 1.148.000 vœux formulés pour 930.000 candidat·e·s. De fait, **le processus d'orientation actuel** induit indirectement une sélection des candidat·e·s. À nouveau, la FNESI **demande une uniformisation des modalités d'accès** et la suppression totale de sélection pour entrer dans la première formation demandée sur la plateforme.

C'est pourquoi la FNESI propose :

L'intégration pleine et entière de la formation en soins infirmiers à l'Université

Aides Sociales

Selon une étude de la FNESI sur le coût de la rentrée 2021, un·e étudiant·e en sciences infirmières **doit déboursier en moyenne 2508,22€** soit 221,36€ de plus qu'un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur. Cela représente un coût important qui peut parfois ne pas être envisageable pour un·e ESI.

Les boursier·e·s représentent une grande catégorie d'étudiant·e·s sur les bancs des IFSI. À l'heure actuelle, les Bourses de Formations Sanitaires et Sociales (BFSS) sont gérées (sauf en Normandie) par **les Régions** et des services sous traitants, **non experts des problématiques étudiantes et dans la gestion des dossiers de bourses**. Il en découle une **inégalité** pour les étudiant·e·s selon la Région où ils-elles étudient et selon le degré d'expertise de celle-ci.

Cela entraîne, dans beaucoup de Régions, un **retard important dans le versement des bourses**. Ce retard de plusieurs mois **précarise les étudiant·e·s** et entraîne un risque de **décrochage scolaire** important.

En **Région Normandie**, qui fait aujourd'hui exception à la règle, la **gestion des bourses a été transférée vers le CROUS** et cela **fonctionne très bien**. Les étudiant·e·s boursier·e·s sont directement exonéré·e·s de la Contribution Vie Étudiante et Campus (92€ en 2021), et reçoivent leur bourse le 5 de chaque mois dès septembre.

Transférer la compétence de gestion des bourses aux services du CROUS, experts de l'aide à l'étudiant·e, permet une gestion plus simple et adaptée des bourses et cela **garantirait une égalité entre les étudiant·e·s**. Ils-elles pourraient ainsi vivre des études de façon plus sereine.

Pour aller plus loin, il semble urgent de créer **un guichet unique d'aides sociales** pour les ESI afin de centraliser les demandes et de permettre un accès plus simple. Aujourd'hui, la pluralité des acteur·rice·s crée la confusion chez les étudiant·e·s qui ne savent plus qui solliciter et qui finissent par ne pas demander les aides auxquelles ils-elles peuvent prétendre de droit. D'après une étude de 2020 des Échos, " *32% des jeunes n'ont pas eu accès à des aides en 2019 car ils ne trouvaient pas l'information ou ne savaient pas qui s'adresser*". La finalité serait que **les CROUS**, et par extension le CNOUS, **deviennent les acteurs uniques pour les aides sociales à destination des étudiant·e·s**.

La FNESI propose :

Un transfert de l'ensemble des BFSS au CROUS
Rendre le Réseau des Oeuvres unique acteur des aides sociales des ESI

Une revalorisation des indemnités de stage

Les indemnités versées aux étudiant.e.s en soins infirmiers, sont comprises entre **36 et 60€ par semaine** de stage en fonction de leur année de formation. Cela représente entre 1€/heure et 1,7€/heure.

En comparaison, le montant actuel des indemnités de stage versées aux étudiant·e·s de l'enseignement supérieur est **cinq fois plus élevé (3,90€/h)** que les futur·e·s infirmier·e·s. Pourtant qualifié·e·s "*d'étudiant·e·s comme les autres*" par Madame Frédérique VIDAL, il est grand temps de se rendre compte de la place et de l'investissement des étudiant·e·s, pourtant universitaires, au sein des services de soins.

Au-delà des indemnités de stage, il est important d'évoquer également le sujet des **frais kilométriques**. Les étudiant·e·s en sciences infirmières ont parfois de longues distances à parcourir pour se rendre sur leur lieu de stage. S'ajoute à cela, les horaires décalés et le caractère obligatoire des stages qui impliquent souvent que les ESI soient contraints d'utiliser leur véhicule personnel.

Tout cela renforce la précarité étudiante face aux frais de la vie courante déjà très élevés. Il est nécessaire pour les étudiant·e·s de pouvoir réaliser pleinement leurs stages sans se demander si leurs déplacements professionnels vont impacter leurs finances.

Pour rétablir ce principe d'égalité, la FNESI propose :

Une augmentation des indemnités de stage à hauteur de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,90€ / heure, peu importe l'année d'étude et le degré d'études (spécialités et masters compris).

Un cadrage du remboursement des frais kilométriques sur la base domicile - stage

Évaluation systématique des lieux de stage

D'après l'enquête nationale de la FNESI de 2017 : "Mal être des étudiant·e·s en soins infirmiers : il est temps d'agir", **33.4% des ESI déclarent avoir été harcelé·e·s par un·e soignant·e durant un stage**. La crise sanitaire a exacerbé ces chiffres, comme le montre l'enquête de 2020 "Covid-19 : pas de retour à la normale !" dans laquelle on peut voir que **41% des étudiant·e·s en stages n'ont pas bénéficié·e·s d'encadrement adéquat**. Les arrêts de formation surviennent pour une majorité des cas, suite à des **problèmes en stage**.

Afin de remédier à ces arrêts de formation, la FNESI propose la mise en place d'**une plateforme nationale d'évaluation des lieux de stage**. Les étudiant·e·s devront y répondre de façon anonyme, à distance de la fin de chaque stage, dans le but de rendre l'évaluation objective et constructive.

L'objectif premier de cet outil est d'avoir **une vision nationale de l'encadrement à travers le vécu des étudiant·e·s**. Cette plateforme aura une double objectif : d'une part, recenser et quantifier les problématiques de stage. D'autre part, de recenser et communiquer les outils qui permettent un bon encadrement en stage. Une expérimentation est d'ailleurs en cours au niveau de la Région Bretagne, mettant en lumière la nécessité d'un tel dispositif. **Notre volonté n'est pas d'avoir des mesures punitives mais bien constructives, à l'ère où le système de santé est au plus mal**.

Ce projet vise à une amélioration de l'encadrement des étudiant·e·s en stage, en recensant leurs besoins et leurs attentes. C'est par **l'amélioration de la qualité de vie au travail des soignant·e·s**, et in fine, à l'amélioration de la qualité des soins dispensés aux patient·e·s, que l'on renforcera l'attractivité du système de santé.

La FNESI propose :

La mise en place d'une plateforme nationale d'évaluation systématique des lieux de stage

Refonte du référentiel de formation en soins infirmiers

Depuis la réforme de juillet 2009, la formation en soins infirmiers permet l'obtention d'un **Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)** ainsi qu'un **grade licence qui présente des difficultés**, notamment dans l'accès aux poursuites d'études et dans la reconnaissance de celles-ci au niveau international.

Aujourd'hui, **la formation n'est plus adaptée aux besoins du système de santé**. Certaines **Unités d'Enseignement ne sont plus pertinentes** (environ 50h de présentation d'unités d'enseignement / semestres), ou à l'inverse certaines ne sont **pas assez exploitées** (apprentissage des langues, travaux pratiques, encadrement...).

Les **nouvelles technologies et l'innovation pédagogique doivent prendre une place centrale** à l'heure du virage numérique, grâce la simulation, chambres des erreurs, la réalité virtuelle par exemple.

La **refonte du référentiel de formation** apportera les ressources nécessaires, pour répondre aux enjeux du système de santé comme le numérique et le développement de l'interprofessionnalité. C'est un **Diplôme National de Licence** qui ouvrira **l'accès à la poursuite d'études** dans le cursus universitaire et la reconnaissance à l'international. Par cette réforme du référentiel, la FNESI demande enfin **l'inscription** du diplôme d'État Infirmier sur la liste des **Diplômes Nationaux de Licence (DNL)**.

Concernant les stages et avec la réforme de 2009, nombreux·ses sont **les professionnel·le·s de proximité** qui ne comprennent pas les outils d'encadrement proposés par le référentiel de formation (par exemple, le portfolio). Cette incompréhension ou méconnaissance, provoque des **problématiques d'encadrement durant les stages** : incompréhension des bilans de stage, non considération du parcours de stage, ni des actes / compétences de l'étudiant selon son année d'étude... La réouverture du référentiel permettrait un ajustement de la formation théorique, pratique et des outils d'encadrement face aux enjeux des terrains de stage. Le système de santé étant en pleine évolution, **l'encadrement en stage** doit également évoluer.

C'est pourquoi la FNESI propose :

La réouverture et la refonte de référentiel de formation en soins infirmiers pour une inscription sur la liste des Diplômes Nationaux de Licence

Création d'un statut de tuteur·rice en stage

Selon l'enquête de la FNESI en 2017¹, "**54,9% des ESI ont déclaré avoir déjà interrompu leur formation** à la suite de **problématiques de stages**". La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier ces problématiques. Suite à l'enquête de la FNESI en 2020², "**44,1% se sont retrouvé·e·s sans tuteur·rice** et **23,1% sans bilan de fin de stage**". Deux éléments indispensables à la réalisation et la validation d'un stage professionnalisant.

Pour rappel, les **stages représentent 50% de la formation** en soins infirmiers. Le rôle d'un·e **tuteur·rice en stage est donc crucial** pour l'apprenant·e. Il·elle est chargé·e de **l'évaluation de l'ensemble du stage**.

La formation de tuteur·rice est aujourd'hui **trop peu saisie**. On note aussi une disparité dans le contenu et la temporalité des formations proposées. Nous souhaitons une **uniformisation nationale du statut de tuteur·rice**. Le·la tuteur·rice est à différencier de l'encadrant·e de proximité : qui est un·e professionnel·le n'ayant pas la formation spécifique mais qui a la compétence d'encadrer des étudiant·e·s au quotidien.

Aujourd'hui, nous constatons un **manque de professionnel·le·s** sur le terrain. Ce sous-effectif **impacte indéniablement l'encadrement** des ESI notamment par un **manque de temps** des professionnel·le·s pour l'encadrement. Cet **encadrement irrégulier** de l'étudiant·e dans son processus d'apprentissage **impacte donc le système de santé d'aujourd'hui et de demain**.

Ces problématiques concernent aussi les différents services sur le recrutement des jeunes diplômé·e·s. Car "**un stage qui se passe bien c'est un·e étudiant·e qui revient**". Investir pour les professionnel·le·s c'est aussi investir dans l'encadrement et **donc dans l'attractivité de l'hôpital**.

La FNESI propose de **valoriser le statut de tuteur·rice**. Cette reconnaissance doit se matérialiser par une **revalorisation salariale des tuteur·rice·s à hauteur de 300€** par mois à l'instar d'autres maîtres de stage dans le système de santé. Enfin, un **aménagement du temps de travail** doit être intégré avec des **heures dédiées à l'encadrement** (par exemple, une demi-journée par semaine).

La FNESI propose :

Des formations de tuteur·rice·s de stage
Une revalorisation salariale pour les tuteur·rice·s à hauteur de +300€/mois
Un aménagement des heures de travail en y intégrant les heures d'encadrement

L'ouverture vers la poursuite d'étude

La formation en soins infirmiers mène à l'acquisition de 180 ECTS, reconnaissant 10 compétences tout au long des 3 années d'études. Néanmoins, **de nombreux·euses étudiant·e·s en soins infirmiers se voient refuser l'accès dans le deuxième cycle.** En cause, la non-reconnaissance de leurs acquis à travers le grade licence et ce, **malgré l'obtention des ECTS requis.**

Refuser l'accès au second cycle à une personne ayant suivi une formation d'un niveau licence perpétue la **marginalisation des étudiant·e·s en soins infirmiers.** L'ouverture de ces différents masters à la profession la plus représentée dans le système de santé, apporterait une plus-value pour **les étudiant·e·s du second cycle.** Cela favoriserait une **diversité des profils** dans les promotions. En effet, ces infirmier·e·s **apportent une expertise fructueuse** grâce à une formation théorique et clinique.

C'est avec une articulation **Licence-Master-Doctorat** effective et cohérente en Sciences Infirmières, **sans expérience professionnelle** requise, que notre filière pourra s'inscrire dans le paysage universitaire et permettre le **décloisonnement des métiers de la santé.** Comme le préconise le rapport IGAS-IGAENR2 "*Pour une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université*". Il est **inimaginable** pour les étudiant·e·s en soins infirmiers d'envisager parfois 2 ans d'exercice, avant d'**avoir le droit de postuler en spécialité ou en master** Infirmier en Pratique Avancée.

En 2018, la création du master en pratique avancée, en France, vient reconnaître les compétences et le **leadership des infirmier·ère·s** indispensable au bon fonctionnement du système de santé d'aujourd'hui et de demain. Afin d'assurer la **qualité** de l'offre et la **continuité des soins** sur les territoires, il est crucial de développer l'accessibilité aux spécialités ainsi qu'à la pratique avancée.

Par conséquent et pour tenir compte des enjeux de notre temps, la FNESI propose :

Un système Licence-Master-Doctorat en sciences infirmières

Supprimer les années d'exercice préconisées pour l'accès en spécialités et masters.

Développement de la recherche en sciences infirmières

En 2019, la section CNU 92 (Conseil National des Universités) relative aux sciences infirmières a été créée. Cependant, pour le fonctionnement de cette section, il est nécessaire de créer **des postes de Maîtres de Conférence Universitaire (MCU) et de Professeur·e·s Universitaires (PU)**. Cette section est mono-appartenante (enseignants-chercheurs uniquement), cela rend l'accessibilité à la recherche difficile pour les infirmier·ère·s au vu de la pratique qui est évidente. Il est important de noter qu'un passage de la **section CNU-92 comme bi-appartenante** rendrait la recherche en sciences infirmières ouverte à l'alliance entre enseignement - recherche et exercice sur le terrain.

Les Universités doivent donc **allouer une partie de leurs ressources** à la création et au financement de ces postes, afin d'octroyer aux étudiant·e·s des **enseignant·e·s-chercheur·e·s praticien·ne·s universitaires** qualifié·e·s.

De plus, afin de développer **l'approche critique de la pratique des sciences infirmières** dont la finalité est une meilleure prise en soins des patient·e·s, **il est temps de créer une filière de recherche en sciences infirmières**. Les doctorats en sciences infirmières doivent devenir **accessibles grâce à l'ouverture de fonds universitaires** permettant aux doctorant·e·s de **financer leurs travaux**. Cette solution semble être un **compromis attrayant** permettant une **meilleure évolution** des sciences infirmières.

Un investissement financier et matériel massif est donc impératif pour développer la recherche en sciences infirmières. C'est l'enjeu du système de santé de demain.

C'est pourquoi la FNESI propose :

Création et financement de postes de Maîtres de Conférence en Sciences Infirmières et de Professeur·e·s des Universités

Une section CNU 92 comme bi-appartenante

Investissement financiers et matériels massifs pour la recherche en Sciences Infirmières

Revalorisation de la filière des sciences infirmières

En 2021, d'après le Panorama de la Santé de l'OCDE³, la France est positionnée à la **30ème place (sur 32)**, dans le classement des rémunérations infirmières à l'hôpital, par rapport au salaire moyen du pays. Ainsi, le salaire moyen d'un·e infirmier·ère français·e se situe **10% en deçà du salaire moyen français**, là où la moyenne de l'OCDE se situe à 20% au-dessus du salaire moyen. **Une revalorisation salariale des infirmier·e·s est plus qu'urgente.**

La profession confère des **compétences** permettant d'assurer une **prise en soins globale** des patient·e·s. À ce jour, celles-ci sont **peu valorisées** car restreintes par un décret d'actes. Il est urgent de **repenser le cadre juridique** de notre pratique professionnelle afin de **permettre son adaptabilité aux besoins du système de santé**. De plus en plus de réflexions et de prises d'initiatives sont demandées aux infirmier·ère·s, qui pourtant, se retrouvent limité·e·s dans leurs actions à cause d'un **cadre réglementaire trop rigide**.

Les formations en sciences infirmières, aussi bien du premier cycle que du deuxième cycle, **sont cadrées par des référentiels par compétences**. À l'heure où le système de santé prend un virage important, il est indispensable de **valoriser les professionnel·le·s de santé** à la hauteur de leurs **compétences acquises** pendant leur formation, et **non plus par une valorisation d'actes prescrits**. Pour l'émancipation de la profession et le développement du **leadership infirmier** il est urgent de **repenser le décret de l'exercice infirmier**.

"Le mot auxiliaire est à mettre à la poubelle"⁴. Là où la **profession infirmière** est et doit être considérée comme **à part entière**, il est aujourd'hui nécessaire de modifier la dénomination "d'Auxiliaires Médicaux" pour les infirmier·e·s afin de reconnaître toutes les compétences des professionnel·le·s.

La FNESI propose :

Revalorisation salariale (2342€ brut par mois)

Le passage du décret d'actes à un décret de compétences

Modification de la dénomination "Auxiliaire Médicaux"

Les inégalités des promotions professionnelles

Aujourd'hui, près de **25%**⁵ des étudiant·e·s qui s'inscrivent dans le cadre de la formation professionnelle continue, sont financé·e·s par un employeur tel qu'un centre hospitalier, un EHPAD, une clinique privée, ou autre.

Ils·elles sont encore sélectionné·e·s par le biais d'un travail écrit et d'une sélection orale (promotion professionnelles). **Cette sélection creuse une inégalité entre les formations initiales et les promotions professionnelles.**

De plus, certain·e·s étudiant·e·s en promotion professionnelle sont éligibles au **versement d'indemnités** durant leur stage tandis que d'autres **ne le sont pas**. Enfin, certain·e·s bénéficient de 12 semaines de congés universitaires alors que **d'autres n'en ont que 5**. Il y a donc une **nette absence du principe d'égalité**, autant vis-à-vis des autres étudiant·e·s que des salarié·e·s de la fonction publique hospitalière.

Le 23 janvier 2020, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) publie un arrêté supprimant le versement d'indemnités de stage aux étudiant·e·s en promotion professionnelle. **Il est désormais temps d'agir en rétablissant les indemnités de stage et un temps de congé égal entre les étudiant·e·s en promotion professionnelle et les autres ESI.**

La FNESI propose :

Une suppression de la sélection à l'entrée en formation des promotions professionnelles

Le rétablissement des indemnités de stages et kilométriques

Le rétablissement du temps de congé égal entre les étudiant·e·s en promotion professionnelle et les autres ESI